

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

----

**Séance du 26 NOVEMBRE 2010**

----

### Etaient présents :

M. Gérard TREMEGE, M. Christian PAUL, M. Serge ALMENDRO, M. François-Xavier BRUNET, M. Yannick BOUBEE, M. Dominique LIDAR, M. Roger LESCOUTE, M. Patrick VIGNES, Mme ISSON, Mme Anne-Marie ARGOUNES, M. Erick BARROUQUERE THEIL, M. Claude BONNEMAISON, M. POURCHIER, Mme Andrée DOUBRERE, M. Serge DUFFAU, M. Pierre FAURE, M. Michel FORGET, M. Ernest FOURCADE, M. Marc GARROCQ, M Charles HABAS, M. Pierre JUNCA, M. David LARRAZABAL, M. Jean-Claude PAULET, M. MALFAIT, M. Guy POEYDOMENGE, M. Daniel RIVIERE, M. Thierry ROBERT, M. Francis TOUYA.

### Etaient excusés :

M. Daniel FROSSARD, M. Roger-Vincent CALATAYUD, M. Jean-Claude PIRON, M. Guy DUFAURE

### Etait absent :

M. Michel JOUANOLOU,

M. BRUNET est désigné en qualité de secrétaire de séance.

~~~~~

**M. TREMEGE** : Vous êtes d'accord pour approuver le compte rendu du conseil du 17 septembre dernier. Pas de remarques, pas d'oppositions, pas d'abstentions ? Il est approuvé.

Avez-vous des questions sur les décisions prises par le Président dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Communautaire ?

Nous abordons le premier point à l'ordre du jour. Il s'agit du débat d'orientations budgétaires. Je passe la parole au Président de la Commission des finances M. BRUNET.

## **1) DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2011**

---

**M. TREMEGE** : Je voudrais donner quelques précisions complémentaires, pour avoir une vision d'ensemble. Le montant total des investissements prévu sur l'année 2011 dépassera les 10 100 000 €

En 2010 les biens budgétés, nous étions à 13 000 000 € avec des engagements très importants qui ont été réalisés pour certains d'entre eux, d'autres qui sont à poursuivre notamment au niveau des piscines, du Conservatoire Henri Duparc et d'Alstom.

Le budget d'investissement 2010 était effectivement exceptionnel. On revient avec dix millions à des montants d'investissements programmés qui sont de l'ordre de neuf à dix millions d'euros.

Pour ce qui concerne la dette, les chiffres donnés sont indicatifs mais il convient de les préciser. Au 1<sup>er</sup> janvier 2010, l'encours de la dette était de 1 991 000 €, au 1<sup>er</sup> janvier 2011 on annonce 1 979 000 € mais les emprunts que nous avons prévu de contracter à hauteur de 3 000 000 € vont être concrétisés avant la fin de cette année.

L'encours au 1<sup>er</sup> janvier 2011 sera de 1 779 000 € plus 3 000 000 € ce qui est très raisonnable compte tenu de notre budget et des investissements que nous réalisons. Les dépenses de fonctionnement étaient contenues et je prendrais pour preuve les dépenses à caractère général qui s'élevaient dans le budget 2009 à 3 236 000 €, en 2010 à 3 231 000 € et en 2011 à 3 262 000 €, en 2008 les dépenses s'élevaient à 3 429 000 €

Les dépenses de personnels constituent un poste non négligeable. Le rapporteur nous a fait part de l'augmentation envisagée de budget à budget qui était de l'ordre de 2,4. Dans la DM que nous vous présenterons par la suite, nous avons prévu un complément de salaire de 60 000 € parce que l'on a visé trop juste. Je donnerais les précisions à cet égard, mais si on ajoute donc à l'année 2010 les 60 000 € qui seront adoptés, je l'espère, tout à l'heure en DM, l'augmentation réelle de la masse salariale en 2011 par rapport à 2010 sera de 1,45 %.

On note que l'on perd 240 000 € sur la compensation de TP pour la fermeture de GIAT, c'est la dernière année que nous aurons une compensation qui s'élèvera en 2011 à 237 950 € et que malgré tout cela, nous prévoyons un budget de recette de fonctionnement en augmentation de 400 000 € environ par rapport à 2010, 36 431 000 € contre 36 030 000 €

Dans les opérations lancées en 2011 qu'a présenté Monsieur le rapporteur je voudrais apporter une précision : pour l'aménagement du Lac de Bours nous avons prévu 30 500 € il y a

15 500 € pour la participation versée à la commune de Bours pour l'aménagement des toilettes et nous avons inscrit 15 000 € pour la continuation du Caminadour sur Salles-Adour. Je me tourne vers Jean-Claude Paulet qui doit impérativement nous aider car il s'agit d'acquisition de terrains, si on ne peut pas procéder à l'acquisition de ces terrains, on ne pourra pas envisager de réaliser la continuation du Caminadour à Salles-Adour.

**M. PAULET** : Je m'en suis occupé et je suis en contact avec la mairie de Horgues pour qu'elle me donne le cadastre et les noms des propriétaires des riverains de l'Adour. Sitôt que j'aurais tout, je contacterais Mme SOROSTE pour lui transmettre.

**M. TREMEGE** : Avec 15 000 € on commencera déjà à procéder à des acquisitions significatives, si ce n'est suffisant, on abondera en décisions modificatives.

Ensuite, on parle d'investissement récurrent, on a prévu une enveloppe forfaitaire de 100 000 € Je voudrais rappeler que les investissements informatiques pour les années précédentes se sont élevés à 60 000 € pour 2009 et 70 000 € pour 2010. Nous avons aujourd'hui des projets de modernisation de notre fonctionnement, je vous donne deux exemples :

Le 1<sup>er</sup> exemple : l'informatisation de tout traitement du courrier (la formation, les logiciels, le matériel, etc...) pour l'instant on en a pour 45 000 € je trouve très cher, on va lancer des consultations pour voir si on peut avoir des prestations comparables à de meilleures conditions.

2<sup>ème</sup> exemple : le traitement de la gestion de tous les plannings. Aujourd'hui, la gestion des plannings se fait à la main ainsi que le traitement du courrier, ça commence à devenir important et le traitement de gestion des Conseils Communautaires se fait à la main.

Demain, avec l'informatisation de tout cela, on aura des réponses immédiates. Un devoir de modernisation de nos fonctionnements permettra d'accroître l'efficacité de nos collaborateurs mais tous ces logiciels ont un coût de 42 000 € soit un total de 87.000 € Je ne dis pas que l'on va traiter dans ces conditions.

**M. BOUBEE** : Nous partageons l'aveu du rapporteur concernant la phrase où il indique que compte tenu de la complexité de la réforme de la fiscalité des collectivités territoriales, il est encore difficile de mesurer l'impact à court terme et à long terme.

En effet, ce débat d'orientations budgétaires intervient dans une période de grande incertitude pour les finances locales et cette incertitude qui peut devenir une inquiétude pour l'ensemble des élus locaux de ce pays, est due en grande partie à l'incroyable sophistication d'une loi brouillonne qui a été imposée par l'exécutif.

Une loi dont les conséquences seront certainement contraires à l'effet qui avait été souhaité, il est quasiment certain que les inégalités entre territoires continueront à s'accroître et que l'État

risque de supporter un coût supérieur par rapport à ce qu'il avait envisagé. Nous allons donc attendre les évaluations à venir.

Aujourd'hui, personne ne sait comment vont évoluer les équilibres financiers qui existaient entre les différentes collectivités et au sein de chacune des collectivités du fait de la suppression de la taxe professionnelle, du gel des dotations de l'État qui a été évoqué par M. le rapporteur. Il faut y ajouter la révision des valeurs locatives et ensuite la mise en œuvre d'un mécanisme de péréquation horizontal.

En ce qui nous concerne, à un mois du début de l'exercice 2011, il y a des données fiscales et financières de premières importances pour la communauté d'agglomération qui ne sont pas connues. A la fois le taux de la cotisation foncière des entreprises, la base de l'imposition de la cotisation de la valeur ajoutée et enfin le montant à reverser au fond national des garanties individuelles des ressources.

C'est donc un DOB virtuel auquel nous participons aujourd'hui, mais ce n'est pas propre à l'agglomération du Grand Tarbes.

Sur la baisse de l'encours de la dette de 210 000 € au 1<sup>er</sup> janvier 2011 que soulignait M. le Président, le désendettement d'une structure publique est une bonne chose si elle participe du cercle vertueux du désendettement et notre collectivité est très peu endettée : 25 € par habitant au 1<sup>er</sup> janvier 2010. Par contre si l'encours de la dette n'augmente pas parce que les prêts n'ont pas été contractés et que l'investissement est en retard, là c'est une moins bonne chose.

Donc, vous nous expliquerez M. le président à cet égard. Sur le fonctionnement concernant les dépenses nous n'avons rien à dire, les recettes s'avèrent plus compliquées et vous avez été conduits à faire des choix incertains sur le montant des deux recettes principales de l'agglomération qui constituent plus de 70% de ressources à savoir la fiscalité et la dotation de l'État.

Vous avez retenu des hypothèses minimalistes et vous avez appliqué un principe prudentiel à cet égard en reconduisant purement et simplement les montants perçus en 2010 pour la fiscalité et les montants perçus en 2009 pour les dotations de l'État.

Une baisse très sensible de l'investissement est à priori à venir. Sur le budget principal, une baisse prévue de l'investissement d'après les chiffres qui sont donnés de l'ordre de 15% et quant à l'investissement total y compris le budget annexe, il y aurait une baisse de l'ordre de 11%.

Notre collectivité publique devait être exemplaire dans le soutien de l'activité économique de notre bassin de vie en particulier de donner du travail aux entreprises en 2010 et nous vous approuvons totalement sur ce sujet d'autant que les possibilités budgétaires offrent des marges de liberté intéressantes pour autant en 2011. Cette communauté d'agglomération est une machine à fabriquer de l'avenir, elle va ralentir le moteur.

Nous avons un questionnement sur les restes à réaliser qui s'élèvent donc à 5 330 000 €; nous ne savons pas si ce sont les restes à réaliser du seul budget principal ou de l'ensemble des budgets de l'agglomération. Dans les deux cas cela nous paraît préoccupant.

S'il s'agit des restes à réaliser du seul budget principal cela représente plus de 56% des investissements que nous avons votés. Plus de la moitié des investissements que nous avons votés n'ont pas été réalisés. Et si les restes à réaliser concernent les investissements globaux de la structure budget principal plus budget annexe, alors ils représentent 28% des investissements qui avaient été votés. Plus du quart n'auront pas été réalisés.

Pour les opérations d'investissements d'une manière générale, nous observons une continuité. Pour celles lancées en 2011, il y en a deux qui nous interrogent : c'est la construction du Centre de ressources et des compétences composites. Sauf erreur de notre part, on avait voté lors de la réunion du 15 janvier 2010, 1 996 000 € pour cette opération là. Il n'y pas eu de délibération modificative sur ce chiffre là.

Nous avons 1 050 000 € de restes à réaliser, vous allez proposer en 2011 de voter 250 000 € Ce sont des sommes qui sont extrêmement significatives et avec un enjeu stratégique pour notre territoire qui est incontestable. La question que nous posons aujourd'hui est : où en sommes nous de ce projet dont nous savons qu'il est extrêmement compliqué à mener et que nous sommes tributaires d'autres partenaires puisque c'est une opération qui agrège la volonté politique de plusieurs acteurs.

Après la réalisation de nouveaux équipements sportifs pour 500 000 €, la question que nous nous posons puisque cela n'as pas été évoqué ni par M. le rapporteur ni par M. le président, 500 000 € d'équipements sportifs, alors qu'un schéma d'équipement des espaces sportifs qui est en cours d'étude par un cabinet parisien, la question est : où, pour quel usage et pour quelle pratique sportive ?

S'agissant des opérations qui sont en cours rien à dire, nous sommes d'accord. Et il est vrai que pour la majeure partie des opérations il s'agit d'opérations qui avaient été initiées sous la précédente mandature et dont pour certaines vous avez modifié le cours.

Sur l'investissement récurrent vous avez ajouté des précisions qui nous conviennent, nous n'avons plus rien à dire.

En conclusion de ce DOB qui est très compliqué à élaborer ou à commenter, il apparaît de très grandes difficultés pour voir clair dans nos recettes de fonctionnement. Nous ne notons rien de bien nouveau dans la gestion globale de la structure à part les deux précisions que vous nous avez apportées.

Nous parlons d'une gestion informatisée ; il est normal que des processus soient améliorés au fur et à mesure que les années avancent. Deux nouveaux processus pour la gestion du courrier et des plannings, cela représente 87 000 € à l'investissement, soit le salaire de trois adjoints

administratifs sur une année. En conclusion, le volume d'investissements baisse, ce qui nous interroge et ensuite une continuité certaine dans les investissements de l'agglomération.

Donc la crise est là, l'environnement se complexifie cela paraît évident mais visiblement ce n'est pas un DOB enthousiaste. Ne faudrait-il pas avoir un peu plus d'ambition et redonner un élan à ce formidable outil qu'est la communauté d'agglomération ?

Nous nous interrogeons car nous sommes à la croisée des chemins à mi-mandat tout simplement.

**M. BARROUQUERE** : Je ne vais pas redire ce qu'a dit mon collègue M. BOUBEE que j'approuve évidemment entièrement mais je vais rajouter quelques petits éléments pour aider à la réflexion et pour vous donner quelques idées nouvelles.

Ce DOB est confectionné dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales où aujourd'hui c'est le grand flou, on donne des chiffres qui sont approximatifs, un DOB imprécis, je vois que l'on met 500 000 € pour des réalisations sportives.

Le fond du problème et on le touche dans notre collectivité c'est un problème de fond politique et je crois que oui la crise est là, mais la crise n'est pas là pour tout le monde. Le CAC 40 a fait des bénéfices comme nous n'en n'avions jamais vu cette année.

Il nous faut construire dans cette communauté d'agglomération un projet plus ambitieux et innovant, seulement ce projet doit être dessiné avec et au service des populations et permettre de combattre et donc de réduire les inégalités sociales et humaines mais aussi les inégalités territoriales.

Il doit endosser un impératif solidaire et encourager une action communautaire diversifiée, partagée et volontariste avec l'objectif essentiel de mieux vivre ensemble. Ce DOB manque d'enthousiasme et de punch, je crois dans cette locomotive qui est un extraordinaire outil, il manque de charbon.

Pour relever ce défi face à cette situation et à un pouvoir politique qui d'année en année affaiblit les collectivités territoriales, personne ne peut dire le contraire et qui impose des restrictions à travers la R.G.P.P., en mutualisant nos moyens, nos savoirs et nos compétences il ne s'agit pas uniquement de faire des économies mais bien de mettre au service de tous, des capacités matérielles et humaines pour offrir plus et mieux aux populations.

Ce projet de territoire pourrait être nouveau, impulsé et ambitieux mais il est à construire avec les acteurs de nos villes que sont les associations, les syndicats, les personnels territoriaux, les structures économiques, tout un ensemble et au premier lieu les habitants eux-mêmes. C'est leur territoire et celui-ci doit être leur projet.

**M. TREMEGE** : J'attends vos idées nouvelles, je n'ai pas eu une seule proposition concrète, des commentaires généraux oui mais des propositions concrètes, aucune.

Le DOB est imprécis mais la nature d'un DOB c'est un débat d'orientation, nous débattons et ensuite nous préparons un budget et l'élaboration de celui-ci tiendra compte du débat. Le budget manque de charbon et d'ambition mais l'année dernière quand je vous présentais les orientations budgétaires et même le budget avec une augmentation de l'investissement de 49%, est-ce que ce jour là nous m'avez dit que ce budget est tonique et plein d'enthousiasme ?

Dans ce budget il y avait des projets d'investissements qui ont été retardés mais nous n'y pouvons rien. Quand on me dit qu'il y a 5 000 000 € de restes à réaliser, ce sont des choses que nous avons prévu de faire en 2010 et qui se feront en 2011.

Exemple : La Maison Commune de l'Emploi et de la Formation pour laquelle nous avons tenu ce matin même, le jury qui a choisi quasiment à l'unanimité neuf voix sur un projet, trois voix sur l'autre, sur lequel nos services vont travailler.

Nous attendons la Région, nous ne pouvons pas le faire tout seul, c'est un investissement le C.R.C.C. qui est de l'ordre de 8 à 9 millions d'euros dont la moitié sur l'immobilier et le reste sur les équipements.

Nous attendons que les autres partenaires viennent avec nous, c'est la politique contractuelle et peut être que l'on a anticipé notre engagement mais nous pouvions légitimement penser que cela irait plus vite.

Ce sont des orientations budgétaires qui s'inscrivent dans la continuité ce n'est pas un DOB joyeux. Honnêtement dans le contexte actuel si quelqu'un présente des orientations budgétaires joyeuses, cette personne n'a pas les pieds sur terre.

Dans le contexte actuel au contraire présenter des orientations budgétaires comme celles que nous vous présentons avec un montant de 10 000 000 € cela représente un élan qui est donné à l'économie locale plus les restes à réaliser si on arrive à tout faire en même temps.

Il y avait une zone d'activité à Ibos sur laquelle ne se trouvait aucun bâtiment quand nous sommes arrivés ici. Il y avait aussi un projet astronomique sur la zone de Séméac-Soues irréaliste, nous avons travaillé de longs mois dans des conditions difficiles pour essayer d'arriver à un budget qui se tienne en divisant par trois la surface commerciale et qui permette en même temps de réaliser la rénovation de l'usine d'Alstom.

Il faut aller voir sur le terrain ce qui s'est fait avec le projet du conservatoire Henri Duparc. A mon arrivée ce projet était dans les cartons quasiment abandonné et effectivement les choix de l'époque en disant qu'il y a d'autre chose à faire, nous l'avons ressorti et nous l'avons relancé et exécuté.

Je trouve que d'avoir des projets et des idées dans des cartons c'est très bien mais c'est encore mieux de les réaliser et je suis preneur d'idées nouvelles, d'éléments qui vont donner un élan

à notre budget 2011. Nous avons le temps entre aujourd'hui et le vote du budget de tenir compte de vos propositions.

Par respect pour l'institution que nous représentons, par respect pour vous les anciens qui étaient ici du temps de mon prédécesseur, j'ai considéré qu'il fallait mettre les idéologies au placard et que les projets qui étaient dans les cartons il fallait les réaliser et que certains devaient être amendés.

Je suis à l'écoute des propositions que vous allez faire. L'investissement 2011 est en diminution par rapport à 2010 mais il était en augmentation de 49% par rapport à 2009. On revient à des niveaux d'investissements dans nos orientations et nos budgets qui sont déjà significatifs.

Pour vous donner une idée, la Ville de Tarbes avec un budget de 100 000 000 €, nos investissements sont de l'ordre de 18 000 000 €. J'estime qu'avec un budget comme nous l'avons ici de programmer un montant d'investissement de 10 000 000 € ce n'est pas rien. Nous n'avons pas les mêmes frais de fonctionnement, pas la même masse salariale mais la comparaison démontre un certain dynamisme dans nos engagements.

La gestion globale de la structure est une gestion qui me paraît sérieuse dans la mesure où elle la modernise, la dote de compétences dont nous avons besoin pour travailler plus vite et dans de meilleures conditions et qui conserve mieux notre territoire. Elle le fait avec une maîtrise des dépenses de fonctionnement courantes avec précisément la mutualisation de tout ce que l'on a mutualisé.

Le Directeur Général des Services, nous le mutualisons avec la Ville de Tarbes, cela nous coûte moins cher que si nous n'avions pas mis en œuvre cette mutualisation. Nous avons fait la même chose pour la communication.

Sur le commentaire général je suis d'accord avec vous que la réforme qui a été votée nous suscite des interrogations. Moi-même j'ai dit, vous le lirez dans le courrier du Parlement qui m'a interviewé sur le sujet, que l'on en vient à regretter la patente qui a été supprimée en 1975 quand a été créée la taxe professionnelle.

Si cette usine à gaz s'appliquait intégralement, elle pose beaucoup plus de problèmes aux régions, aux départements ou aux régions et départements. Si elle s'appliquait ex-abrupto pour nous, elle se traduirait par 9 000 000 € de recettes supplémentaires.

Pour cette raison le fonds national de garantie a été créé pour éviter ces ressauts absurdes qui mettraient certaines collectivités en difficulté par rapport à d'autres. Quand le fonds national de garantie ne s'appliquera plus puisqu'il va être lissé sur 20 ans vous pouvez imaginer les augmentations des recettes qu'auront nos successeurs.

Honnêtement, je pense vous présenter quelque chose de sérieux, d'honnête mais je suis ouvert aux idées nouvelles qui serviront le territoire.

**M. LIDAR** : Juste quelques mots pour illustrer mon point de vue, je suis satisfait d'une présentation budgétaire qui est prudente dans un contexte général, particulier qui est difficile. Cette prudence, cette modestie me convient parfaitement en tant que maire de ma commune.

Ensuite, je suis particulièrement satisfait que la dotation de solidarité soit maintenue au niveau où elle est. L'an dernier rien n'était moins sûr de la conserver au même niveau, c'est un élément important pour moi, je regrette simplement qu'elle ne puisse pas être plus importante puisque cela fera la 3<sup>ème</sup> année consécutive où elle se situera au même plan.

Certes, nous pourrions avoir de grandes ambitions pour notre intercommunalité, mais nous pouvons aussi avoir une vision plus modeste de l'intercommunalité et se rappeler que celle-ci a été fondée à son origine sur la mutualisation des moyens en vue d'un intérêt communautaire, il n'est donc pas nécessaire d'avoir de grandes ambitions pour bien vivre l'intercommunalité.

**M. TREMEGE** : Je ne suis pas tout à fait d'accord avec ce que dit M. LIDAR mais je vous remercie pour dire qu'il y a une certaine prudence dans ces orientations que je vous présente mais j'avoue humblement qu'il n'y a aucune modestie, une prudence oui mais pas de modestie.

Quand il s'agit de mon territoire je ne suis pas modeste, je suis prudent quant à la gestion des deniers publics mais pas modeste parce qu'il faut avoir des ambitions quand on veut réaliser un pôle de recherche et des matériaux composites et que l'on s'engage comme nous l'avons fait sur PRIME (Laboratoire de recherche), quand on s'engage sur le soutien d'autres laboratoires de recherche qui sont au sein de l'unité universitaire et beaucoup d'autres.

Nous voulons faire de notre territoire quelque chose qui compte dans l'avenir parce la recherche d'aujourd'hui c'est la dynamique de demain et quand nous aménageons des zones d'activités et que l'on crée ou que l'on accompagne la création de pépinière d'entreprises ou d'hôtels d'entreprises, quand avec le soutien du conseil général nous avons un outil de financement de l'initiative privée comme le bureau de développement économique (BDE Adour) qui gère 15 000 € et dont je suis président et qui a commencé à intervenir dans le soutien des projets de développement des entreprises de notre département, je ne suis pas modeste ni très prudent.

Nous avons déjà eu des engagements qui m'ont été reprochés par les gens du Béarn et du Pays Basque de soutien de certaines de nos entreprises. Il y a de notre part une volonté claire et précise au service de notre territoire et je reviens sur les pôles de recherche que l'on veut ambitieux sur notre territoire.

C'est la démonstration que l'on a envie que demain les chercheurs viennent s'installer dans nos zones d'activités ou dans nos pépinières d'entreprises ou bien dans nos structures comme Crescendo (Hôtel d'entreprise).

Je vous remercie de votre intervention M. LIDAR, j'ai compris qu'il fallait que l'on soit attentif à tout ce qui se passe autour de nous, que nos communes avaient aussi des ambitions personnelles et il n'entraîne pas dans nos missions de les contrarier mais de les accompagner à condition qu'elles s'inscrivent dans nos domaines de compétences. Odo en a été la démonstration avec le plan de déplacements urbains.

Je vous annonce que dans quelques jours il y aura un débat au conseil général sur le schéma régional de développement économique. Je vous conseille d'y venir et vous verrez que notre engagement s'inscrit tout à fait dans la dynamique du développement économique que souhaite insuffler le président de la région sur les territoires de Midi-Pyrénées et nous n'aurons pas à rougir de ce que nous avons déjà fait dans ce domaine.

**M. DUFFAU** : Je souhaiterais que vous m'apportiez quelques précisions sur un investissement que vous appelez « équipements sportifs » à hauteur de 500 000 €, je pense que la question vous a été posée et vous avez oublié de répondre.

**M. TREMEGE** : Nous en avons parlé à la réunion des maires préalable à ce conseil communautaire, c'est la démonstration d'une volonté qui s'inscrit dans ce qui se passe à l'heure actuelle, nous avons engagé un cabinet qui réalise un diagnostic sur les infrastructures sportives de l'agglomération et nous voulons démontrer qu'à travers l'inscription de cette somme forfaitaire pour l'instant, nous sommes prêts à nous engager rapidement sur des réalisations d'équipements, nous avons quelques informations sur les conclusions qui nous seront présentées, je l'espère avant la fin de cette année, de ce diagnostic. Cela démontre que nous nous engageons et nous voulons que cet engagement soit perceptible et bien perçu.

Cela démontre également une ambition de doter et de continuer de doter notre agglomération d'infrastructures sportives qui sont en adéquation avec les besoins de nos populations et des clubs de cette population comme nous l'avons fait avec la maison des arts martiaux, avec la maison de l'escrime. Je souhaite que demain nous puissions répondre aux attentes.

Un comité de pilotage du rendu de l'étude sera réuni début janvier

**M. BOUBEE** : Vous avez pris les rênes de l'agglomération effectivement en mars 2008, il n'y avait pas de bâtiments au Parc des Pyrénées. Le temps de l'acquisition, le temps de la conception, le temps de la réalisation des voiries, réseaux et divers, le temps de draguer les entreprises, c'est ce qui a été le temps de M. GLAVANY et le temps de M. TREMEGE a été celui de la réalisation.

**M. TREMEGE** : Il ne faut pas me le reprocher.

**M. BOUBEE** : Ce qui est important c'est que par exemple Alstom y soit. Le conservatoire Henri Duparc était dans un carton, je crois que le débat à un moment donné c'était de savoir s'il fallait ou pas réhabiliter la chapelle. Peu importe tout cela, ce qui est positif c'est que les entreprises soient à Ibos et que l'usine Alstom soit démolie et reconstruite et que Auchan vienne.

L'objet de notre intervention est de dire que nous sommes au milieu du gué, nous sommes quasiment à mi-mandat dans quatre mois et nous pensons qu'il faut poser le sac à dos et faire le bilan pour savoir où nous allons et redonner du sens à notre action publique et voir ce que l'on peut faire. Il y a des projets à faire avancer qui sont compliqués et l'équipe de l'exécutif de l'agglomération doit avoir un rôle fédérateur et moteur.

Nous nous félicitons tous si le centre de recherche sur les composites arrive ici mais il va falloir aller le chercher car il y en a d'autres qui le veulent.

Vous devez avoir un rôle de fédérateur, un rôle moteur et aller chercher les projets, c'est ce que je voulais dire et ensuite nous dire où l'on va. On ne sait plus très bien quelles seront les réalisations que l'on va mener dans trois ou cinq ans.

**M. TREMEGE** : Je considère que l'action que nous menons a du sens et j'interviens compte tenu du fait nous ayons un montant d'investissement important et limité que représentent les chantiers en cours et que nous avons repris. Nous ne pouvons pas faire preuve d'une imagination débordante pour en faire des nouveaux significatifs.

Nos seuls engagements sur Alstom, la zone Séméac-Soues représente pas loin de quatre millions d'euros par an et cela va faire plus en 2011 puisque nous allons construire le restaurant inter entreprises et le parking : cela va représenter peut être cinq millions. Les deux millions et demi que l'on donne déjà à la CACG SEPA plus ce que l'on va faire nous-mêmes.

Vous voyez qu'il ne reste pas grand-chose sur le reste, nous continuons les aménagements des zones d'activités, les investissements sur les infrastructures dont nous avons la gestion. Entre aujourd'hui et l'élaboration du budget je suis en attente de vos propositions qui permettront d'enregistrer des idées nouvelles significatives et de présenter un budget joyeux.

Vous noterez depuis que je suis ici j'ai essayé d'instaurer une relation la meilleure possible entre tout le monde et que chacun se respecte et j'évite de faire ici de la basse politique politicienne. Je sers mon territoire avec vous tous et le reste je m'en fiche.

Quand il y aura des élections, je sais où est mon camp et je m'engagerai mais pour l'instant je souhaite que nous gérons ensemble cette structure.

## **2) BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°4**

---

**M. TREMEGE** : Je souhaite apporter une précision car dans cette DM il y a une dépense complémentaire au niveau des rémunérations de 60 000 € je voudrais vous dire à quoi correspondent ces engagements supplémentaires.

Ils correspondent d'abord à des emplois de personnels saisonniers ou remplacements de personnel en arrêt maladie. Cela concerne la bibliothèque de Tarbes, de Laubadère et celle d'Aureilhan, l'accueil ici, le conservatoire Henri Duparc et le service des gens du voyage.

Egalement des promotions non prévues qui concernent trois personnes, ce sont des professeurs d'enseignement artistique essentiellement. Par contre il y a eu le recrutement à mi-temps d'un agent qui n'été pas budgété dans le budget 2010. Voilà les raisons de ce complément de rémunération.

Je soumetts la décision modificative à votre approbation.

**Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.**

**3) BUDGET ANNEXE COOPERATIVE DU HARICOT TARBAIS – DECISION MODIFICATIVE N°4**

---

**Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.**

**4) BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT PARC D'ACTIVITES DES PYRENEES – DECISION MODIFICATIVE N°2**

---

**Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.**

**5) BAIL UNITE 5 DE L'HOTEL D'ENTREPRISE RENAUDET**

---

**Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.**

**6) VENTE DE PARCELLES A DES ENTREPRISES SUR LA ZAC DU PARC DES PYRENEES A IBOS**

---

**M.DUFFAU** : Je souhaiterais avoir quelques compléments d'information sur le porteur de projet sur des parcelles de 100 464 m2, d'autant qu'il a évolué de M. Pierre CHICHE en M. Simon LEVY certes toujours 20 bis, rue Jasmin dans le 16<sup>ème</sup> arrondissement. Pourquoi ce changement ? Pouvez-vous nous donner des précisions sur le projet lui-même ?

Je profite de ce conseil communautaire pour vous demander des compléments d'informations.

**M TREMEGE** : Cette information paraît tout à fait légitime, compte tenu de l'importance du sujet, nous en avons parlé lors d'une dernière réunion. J'ai reçu ces messieurs avant-hier, ils m'ont présenté un projet avec des images extrêmement séduisantes mais pour l'instant je le croirai quand je le verrai.

La négociation au prix de vingt sept euros alors qu'ils venaient pour acheter entre quinze et vingt euros, il faut reconnaitre que c'est bien. Néanmoins, il y a des conditions suspensives entre aujourd'hui et le moment où l'on signera les actes de ventes, il va passer du temps et peut être plus qu'on ne le pense.

Mon travail est d'essayer de faire avancer les choses. La première condition suspensive est qu'ils obtiennent le permis de construire avant le 31 décembre 2010 ; il a été déposé aujourd'hui.

Deuxième condition : Les tarifs ERDF concernant le photovoltaïque ne dépendent pas de nous, d'ailleurs aucune des conditions ne dépend de nous.

Troisième condition : Une réponse positive d'ERDF pour le raccordement de la centrale photovoltaïque à son réseau avec un prix de raccordement inférieur à 150 000 €

Autre condition suspensive : Une société productrice d'électricité gestionnaire du site sera spécialement créée et immatriculée sur la Zac d'implantation. La plus compliquée est la suivante : c'est un accord de financement du projet pour un montant de 40 millions €

Il paraît qu'il y a des projets identiques qui ont été réalisés ou en cours de réalisation ailleurs, j'ai vu pour l'instant des images de synthèse. Je ne veux pas mettre notre collectivité dans une situation qui nous amènerait à regretter un jour de ne pas avoir pris au sérieux ces propositions mais il y a des conditions suspensives.

Une autre condition était la durée de la promesse de neuf mois. Je l'ai ramenée à six mois. Si nous voulons avoir le permis de construire en moins d'un mois, nous devons pourvoir réaliser les autres conditions sous six mois et j'ai ajouté que si la promesse n'était pas réalisée dans ce délai nous pouvions disposer des parcelles qui seraient retenues pour l'instant comme nous l'entendons.

Ceci étant si nous avons d'autres acquéreurs considérant que les délais de réalisations de la zone et de vente des projets est de l'ordre de cinq à six mois ce n'est pas gênant. M. ANGOT va nous expliquer ce projet.

**M. ANGOT** : Pour faire simple c'est un hôtel d'entreprises de quatre hectares en différents bâtiments qui présente l'avantage d'être modulable mais surtout de ne pas être concurrentiel de la pépinière Crescendo qui pour information, a des locaux de 30 à 100 m2 environ.

Cet investisseur louerait au minimum des bâtiments de quatre à six mille m2. Par la suite, dans le cadre de cette pépinière on trouve d'autres investissements notamment un gymnase et quelques autres équipements comme une salle de spectacle, voire un auditorium et une crèche privée.

Cet investisseur a des besoins qui étaient demandés dans le cadre du conseil régional pour cette zone d'activités d'intérêt communautaire où nous devons fournir plusieurs services. Aujourd'hui, lorsque les promoteurs investissent pour des bâtiments sur l'agglomération tarbaise mais également ailleurs et souvent, ils veulent avoir deux tiers des locataires pour lancer les investissements.

Aujourd'hui le fait que les quatre hectares de bâtiments vont être équipés de photovoltaïque, leur permet de pouvoir lancer les bâtiments avant même d'avoir les locataires, ce qui nous permettra de pouvoir répondre à des demandes d'entreprises qui veulent s'implanter.

**M. TREMEGE** : Je vais devancer une question éventuelle, il est évident que nous ne vendrons pas ces dix hectares pour faire un champ photovoltaïque, c'est pour cette raison que l'on a posé ces conditions suspensives, un permis de construire sur des constructions de bâtiments et l'accord d'un financement qui doit permettre de financer l'ensemble, les acquisitions et les constructions. Par ailleurs, je précise que l'on ne nous a rien demandé.

Nous avons été sollicités pour une réponse rapide, j'ai reçu le monsieur avant-hier nous donnons la réponse aujourd'hui.

**M. DUFFAU** : Dans ces circonstances, je ne suis pas convaincu par vos réponses, je comprends vos souhaits de développement, tout cela est nécessaire mais je trouve que la précipitation vu l'ampleur du projet, vu la surface utilisée sur le Parc des Pyrénées, vu le montant des investissements dont vous nous parlez, vu l'imprécision de ce projet mais qui certes a des attraits et met en valeur des soucis écologistes et de développement économique et durable. Tout cela est très porteur.

Je ne pense pas que ces arguments porteurs dans l'air du temps et à la mode puisse vous permettre de baisser le prix à 27 € ce qui fait sur 100 000 m<sup>2</sup> un manque à gagner de 300 000 € pour la communauté à rapporter aux difficultés du Grand Tarbes évoquées dans le débat d'orientations budgétaires.

Il s'agit de 300 000 € et vous avez eu tort de faire référence au prix de revient et vous l'avez fait publiquement du Parc des Pyrénées. J'estime que c'est un manque à gagner de 300 000 € sur une opération qui peut être pourrait se justifier. Moi pour cette opération je n'y crois pas.

**M. TREMEGE** : Est-ce que je vous donne l'impression d'y croire dur comme fer ? Je vais vous proposer quelque chose pour vous éviter de vous abstenir je retire de la délibération la partie qui concerne cette cession. Si les conditions sont réunies le moment venu, je soumettrai au conseil la vente purement et simplement.

Je peux signer une promesse à partir du moment où les conditions sont remplies et soumettre au conseil communautaire la décision de vendre. J'estime que si les conditions se réalisent, j'espère que vous ne ferez pas la fine bouche en disant que j'ai fait une réduction de 10% sur le prix.

**M. DUFFAU** : Tout cela me paraît curieux et sur un tel dossier cela permettrait de plus amples informations y compris sur les porteurs du projet, leurs références, ce qu'ils ont fait ailleurs, voire peut être leurs compétences.

**M. BOUBEE** : Est-ce que nous sommes en tension sur la phase deux ? Je partage tout ce qu'a dit M. DUFFAU, à présent je ne veux pas que lors du vote du budget le président du Grand

Tarbes nous reproche de ne pas avoir eu assez d'audace et de ne pas avoir manifesté un certain élan. Je suis donc conduit probablement à approuver ce projet de délibération. Ma question est de savoir si on est en tension dans la seconde phase, c'est-à-dire que là on va geler les terrains pendant six mois. C'est un compromis que vous avez fait ramener de 9 à 6 mois. Est-ce que le fait de geler ces terrains pendant six mois est de nature à empêcher l'installation d'entreprises ?

**M. TREMEGE** : Absolument pas.

**M. BARROUQUERE-THEIL** : D'après ce que vous dites, avec toutes les conditions suspensives qu'il y a dans ce contrat, on n'est pas prêt d'arriver au bout. C'est vrai que c'est un projet très ambitieux et que 40 millions d'euros, ce n'est pas rien sur l'agglomération, par contre on verra en marchant, mais si ce projet ne se fait pas, il se peut qu'on vende ces terrains, divisés sans doute, on ne vendra pas les 10 ha d'un seul coup, et à ce moment là on pourra retrouver un prix qui sera plus près des 30 € que celui-là.

**M. TREMEGE** : Je vous assure qu'il y a beaucoup de terrains qu'on vend en dessous de 30 € parce qu'il y a des négociations, cela dépend de l'intérêt, du nombre d'emplois créés, etc... on fait des efforts. Je redis que le prix de vente moyen des terrains en région Midi-Pyrénées sur les zones d'activités c'est 17 €

Cette délibération ne me convient pas, elle convenait avant avec toutes les ventes qui étaient prévues mais là, ce n'est pas une vente mais une promesse de vente.

Je vous propose que nous votions la délibération n° 6 telle qu'elle était prévue initialement avec toutes les entreprises qui figurent dans le document annexe sauf la dernière et que par contre, vous puissiez me donner votre autorisation pour signer une promesse de vente au porteur du projet Parc Eco plus hôtels d'entreprises sur les lots 34- 35 – 43 – 44 – 45 – 47 – 48 – 49 et 50 soit une superficie de 100 464 m<sup>2</sup>, projet qui m'a été présenté par M. Simon LEVI, 20 bis rue Jasmin à Paris. Promesse de vente avec les conditions suspensives que je rappelle : obtention du permis de construire avant le 31 décembre 2010 ; tarifs ERDF concernant le photovoltaïque identiques à ceux d'aujourd'hui ; réponse positive d'ERDF pour le raccordement de la centrale à son réseau avec un prix de raccordement inférieur à 150 000 € à condition que le porteur du projet nous transmette avant le 31 décembre 2010 l'avis d'ERDF; que soit créée une société productrice d'électricité gestionnaire du site immatriculée sur la Zac d'implantation dans le délai de six mois prévu et un accord de financement du projet pour un montant de 40 millions € dans le délai de six mois.

Si dans ce délai nous n'avons pas tous les éléments évoqués, cette promesse sera caduque. Dans le cas contraire, je soumettrai au conseil communautaire l'autorisation de vendre. Vous êtes d'accord ?

Donc délibération 6 bis qui sera rédigée comme je viens de le dire. Je soumetts ces deux délibérations 6 et 6 bis à votre approbation.

**Le projet de délibération 6 est adopté à l'unanimité.**

**Le projet de délibération 6 bis : 1 abstention (M. DUFFAU)**

## **7) AGRIMIP INNOVATION – CONVENTION DE PARTENARIAT**

---

**M. TREMEGE** : Suite à des discussions avec M. BOUBEE, je vous propose de demander à AGRIMIP INNOVATION de soumettre le versement de notre contribution de 8 000 € à la rédaction ainsi modifiée de l'article 3 de leur convention.

L'article 3 est ainsi rédigé aujourd'hui : Le Grand Tarbes versera à l'association AGRIMIP INNOVATION le montant forfaitaire de 8 000 € sur présentation d'une facture. Je propose que nous ajoutions : « le Grand Tarbes demande également un rapport d'activités retraçant les actions d'AGRIMIP qui sera joint à la facture ».

Etes-vous d'accord pour approuver cette délibération et cette convention ainsi amendée ?

**Le projet de délibération et l'amendement de la convention est adopté à l'unanimité.**

## **8) LABORATOIRE ACTIVITE PHYSIQUE ET SANTE DE L'UNIVERSITE DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR : AIDE A L'ACQUISITION DE MATERIEL DE RECHERCHE**

---

**M. BOUBEE** : Nous voterons naturellement cette délibération mais je voulais en profiter pour faire une réflexion sur l'utilisation du gymnase de STAPS le week-end.

Par le truchement de cette subvention et nous l'avons fait par le passé, nous soutenons effectivement les activités universitaires du pôle tarbais, nous accompagnons l'UPPA dans la modernisation de ces outils et il paraît logique qu'en retour l'UPPA se montre perméable à nos demandes.

J'en viens très précisément à ce dossier du gymnase : l'an passé, la commune de Séméac s'était inscrit dans la convention territoriale, avait été sollicitée dans le cadre de la construction de son espace multisports pour réaliser un terrain de hand-ball comme vous le savez qui est plus long et plus large que les terrains de basket. Pour des raisons économiques, je crois que la ville de Séméac n'a pas pu y donner suite.

Actuellement il y a un projet sur ma ville du même ordre. J'ai été sollicité par M. ESTERYE, le président départemental de la Fédération Française de hand-ball qui nous sollicite pour la réalisation d'un espace couvert qui puisse abriter la pratique de ce sport.

Sur l'agglomération tarbaise il y a un besoin réel d'équipements couverts pour la pratique de ce sport et il avait souligné avec une certaine rancœur le fait que des financements publics avaient permis la réalisation du gymnase de l'université de Pau et des Pays de l'Adour, que cet équipement sportif extrêmement intéressant n'était pas utilisé naturellement le week-end et que des amateurs Haut-Pyrénéens plus particulièrement du bassin de vie de l'agglomération, en auraient bien besoin.

Par le truchement de cette subvention et dans le cadre de la relation qu'a notre collectivité territoriale avec l'UPPA, il faudrait voir si en retour ils se montreraient plus souples pour le prêt de leur gymnase le week-end s'agissant de la pratique du hand-ball.

**M. TREMEGE** : Cette intervention est très pertinente et illustre le propos que j'évoquais tout à l'heure répondant à M. DUFFAU disant que nous manquons d'infrastructures sportives pour répondre aux attentes des pratiquants et des associations sportives,

**M. TOUYA** : Lors de ma rencontre avec M. MARME, le directeur par rapport à l'implantation du hand-ball dans la ville de Tarbes et de l'agglomération et j'ai pu obtenir de sa part des créneaux horaires pour le hand-ball le mardi de 19h30 à 21h30 et le vendredi de 17h30 à 21h30 à titre gracieux. Il faut savoir que le gymnase des STAPS est aussi utilisé les soirs par d'autres disciplines notamment l'escalade et le karaté.

Je signalerai aussi ce qui m'avait paru très bizarre, que les STAPS facturent la location du gymnase par exemple au karaté à hauteur de 4 500 € pour l'année. J'avais été interpellé par le président et j'ai essayé de négocier pour baisser le prix. Il avait effectivement baissé un petit peu le prix mais il faut savoir cette association aujourd'hui paie 4 000 € de location.

Pour ce qui est du week-end que vous évoquez M. BOUBEE, je ne peux pas vous répondre car je ne connais pas l'utilisation actuelle du gymnase, mais il est évident et je vais dans votre sens. Si ce gymnase était libre le week-end, nous allons intervenir de façon à ce que nous puissions aussi l'utiliser pour des rencontres.

Aujourd'hui je n'ai aucune certitude et le problème se pose pour les rencontres des matches et nous avons réussi à Tarbes à dégager des gymnases qui n'étaient pas utilisés, notamment le gymnase Fanlou pour pouvoir permettre aussi d'avoir des rencontres de hand-ball.

Le président souhaite développer le hand-ball sur l'agglomération et m'a fait part de son émoi par rapport à ces gymnases de type B qui ne sont pas accessibles au hand-ball. Je trouve regrettable que l'on ne trouve pas de solution pour qu'ils puissent dans un cadre pluridisciplinaire, être utilisés pour le hand-ball.

**M. TREMEGE** Nous ne pouvons pas parler des accords avec Louey et Juillan pour le hand-ball ?

**M. TOUYA** : C'est-à-dire que le club de Pyréné Hand-ball Louey/Juillan est un club qui a actuellement plus de 170 licenciés qui travaillent à la fois sur les commune de Louey et de Juillan. Ils sont venus me trouver car ils n'avaient pas de créneaux suffisants pour se développer pour accueillir tous ces jeunes.

Nous, ville de Tarbes, nous n'avons pas pu trouver de solution et vous pensez bien que c'est quand même déplorable que l'on ne puisse pas avoir de hand-ball sur Tarbes et l'agglomération mais nous avons réussi à trouver des solutions au travers du gymnase STAPS qui a pu nous dépanner mais est ce que les solutions seront pérennes, ça c'est autre chose.

Quand nous construisons un gymnase il faut compter deux millions et demi d'euros, je crois qu'aujourd'hui il y a des disciplines qui se pratiquent dans des gymnases qui pourraient très bien se pratiquer dans des salles de deux cent m<sup>2</sup> comme la gymnastique comme le tennis de table et comme beaucoup d'autres disciplines qui pourraient se faire dans des petites structures qui vont coûter 200 000 € vous pouvez en avoir dix pour le prix d'un gymnase et vous multipliez les créneaux d'utilisation par dix et vous libérez les créneaux dans les gymnases.

Un gymnase s'utilise environ vingt à vingt cinq heures surtout le soir. Vous créez dix salles : vous pouvez accueillir dix fois plus d'activités pour dix fois vingt à vingt cinq heures de créneaux. Je pense qu'aujourd'hui il faut que l'on soit plus près du terrain pour pouvoir être près de la réalité et que les fonds publics soient utilisés à bon escient.

**M. TREMEGE** : Pour illustrer le propos de M. TOUYA nous participons avec le conseil général à la construction d'une salle dans le Collège Paul Eluard pour la pratique de certains sports et notre contribution est autour de 100 000 € environ puisque nous donnons 50%.

Nous pouvons effectivement pour certains sports, imaginer la construction et l'aménagement d'infrastructures moins coûteuses que les gymnases.

**M. TOUYA** : Quand nous parlons de cette salle, c'était un gymnase qui fallait faire au collège Paul Eluard parce qu'à un moment donné nous pouvions avoir plus de 50% du financement dans le cadre des zones ultrasensibles.

Mais nous pouvons nous poser la question sur l'utilisation des gymnases le soir qui sont dans les enceintes scolaires. Certains sont utilisés comme au collège Voltaire mais il y en a d'autres qui sûrement le soir ne sont pas utilisés et je crois qu'avec le conseil général pour lequel nous nous mettons à disposition les gymnases pour les collèges. Il pourrait y avoir une entente pour essayer de récupérer des créneaux dans l'intérêt de tout le monde.

**M. BARROUQUERE THEIL** : Ma question est celle de M, DUFFAU sur les équipements sportifs, vous avez dit qu'il y avait une étude qui était faite par un cabinet mais est ce que l'on a déjà quelques idées parce qu'il semblerait qu'une salle de hand-ball en effet manque sur l'agglomération. Est-ce que déjà nous avons quelque chose qui émane de cette réflexion ou pas ?

**M. TREMEGE** : Pour l'instant, nous savons simplement qu'il y a des demandes qui sont formulées et que l'on ne peut pas satisfaire aujourd'hui dans le domaine du hand-ball, du basket, du rugby, du foot et puis ensuite de pratique de sports, la boxe, etc ...

Comme nous avons dans nos compétences la réalisation d'infrastructures sportives nouvelles, nous avons inscrit pour 2011, 500 000 € mais peut être que nous ne les utiliserons pas.

Mais dire aujourd'hui qu'il y aura 100 000 € là, 200 000 € là et 200 000 € là, j'en suis incapable, je ne sais pas donc je ne peux rien vous dire de plus.

**M. TOUYA** : Je crois que l'on est dans le cadre d'une étude qui va être là pour dégager des priorités quelles soient en fonction de la démographie, de la géographie par rapport au schéma

des équipements sportifs et il est bien évident que l'on ne pourra pas tout faire mais il faut voir quels seront les priorités qui vont se dégager de cette étude.

**M. TREMEGE** : Honnêtement nous verrons ce qu'il va y avoir dans cette étude mais si celle-ci implique de notre part un engagement très important dans le domaine de réalisations d'infrastructures sportives qui permettront de répondre à toutes les attentes de l'agglomération., voilà un projet ambitieux. Mais aujourd'hui je suis incapable de vous répondre. Nous démontrons notre volonté déjà en inscrivant 500 000 € dans le budget 2011.

**Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.**

## **9) POLITIQUE SOCIALE EN MATIERE DE TRANSPORTS POUR L'ANNEE 2011**

---

**M. POURCHIER** : Nous ne pouvons que se réjouir de ces initiatives et ces mesures généreuses prises par le Grand Tarbes en faveur des populations visées par la délibération et la question que je poserai concerne les populations identifiées et définies par les CCAS comme en situation de précarité, les cartes seront-elles données à la demande ou est ce que les CCAS se verront confier une dotation et sur quels critères ?

**M. GARROCO** : Il s'agit tout simplement des carnets de dix voyages donnés aux CCAS qui les gèreront.

**M. TREMEGE** : Les CCAS sont habitués à instruire les dossiers d'aides aux personnes en difficultés et ces carnets seront distribués sur les mêmes critères.

**Mme DOUBRERE** : Je préciserai que les centres communaux d'action sociale sont tout à fait habilités, connaissent bien leur public avec et cela se passe bien. On ne peut que se féliciter de cet accompagnement social très significatif du Grand Tarbes.

**Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.**

## **10) GARANTIE D'EMPRUNT POUR UN PRET PRU COMPLEMENTAIRE TRAVAUX DESTINE A FINANCIER LA CONSTRUCTION DE 16 LOGEMENTS SITUES 5 RUE DU MAQUIS DE PAYOLLE, CITE FIGAROLA TARDES AU PROFIT DE PROMOLOGIS**

---

## **11) GARANTIE D'EMPRUNT OPH 65. AMELIORATION DE 2 LOCAUX PDRAS SITUES CITE SOLAZUR A TARDES**

---

## **12) GARANTIE D'EMPRUNT SEMI. FINANCEMENT D'UNE OPERATION D'ACQUISITION AMELIORATION DE 4 LOGEMENTS SITUES 7 RUE DE LA VICTOIRE A TARDES**

---

**M. TREMEGE** : Avant de soumettre ces trois délibérations à votre approbation, je voudrais répondre à une question qui m'a été posée : pourquoi le Grand Tarbes accorde-t-il 50 % des garanties d'emprunts à la SEMI et 40 % à l'OPH et à PROMOLOGIS. La réponse est la suivante : parce que le conseil général accorde une garantie d'emprunt de 60 % à l'OPH et à PROMOLOGIS et de 50 % à la SEMI. Nous faisons donc le complément pour que les emprunts soient garantis comme il se doit.

**M. DUFFAU** : Je vais voter les garanties d'emprunt présentées par notre collègue M. FOURCADE, simplement est-il possible au cours d'un prochain conseil d'avoir le montant total des garanties du Grand Tarbes ? Que nous puissions les comparer à nos capacités pour y faire face. Si un jour les bailleurs sociaux en question devaient faire appel aux personnes morales publiques qui ont garanti leurs emprunts.

**M. TREMEGE** : Nous avons le montant total de nos engagements, nous le donnerons mais je voudrais vous rassurer et j'ai le même souci pour la ville de Tarbes qui a donné les garanties d'emprunt depuis des années à l'OPAC. Si demain ces garanties devaient être exécutées, nous aurions en contre partie des actifs correspondants, si nous devons payer les emprunts à la place des organismes, on les paierait mais nous deviendrions par le jeu des procédures propriétaires des actifs.

Si nous payons, nous nous substituons aux prêteurs que l'on paierait à la place des organismes défaillants et nous substituant aux organismes, nous avons vocation à acquérir les actifs.

**Les projets de délibérations sont adoptés à l'unanimité.**

**M. TREMEGE** : Je déclare clos ce conseil communautaire.